

Mercredi 6 mai 2020

Réaction aux annonces d'Emmanuel Macron

Emmanuel Macron a exprimé ce jour son souhait de voir la période relative au calcul des heures nécessaires à l'accès au régime de l'intermittence du spectacle gelée jusqu'à août 2021.

C'est un soulagement pour les artistes-interprètes qui pourront mieux faire face à cette crise inédite et préparer sur le temps long la reprise de leur activité. Par cette décision, des milliers d'artistes ne tomberont pas dans la grande précarité.

La dotation de 50 millions d'euros au Centre national de la musique lui permettra de mieux accompagner les entreprises du spectacle vivant dans la relance de leur économie.

Mais il demeure de grands absents dans l'invite d'Emmanuel Macron d'inventer la culture de demain, au premier rang desquels les géants de la diffusion culturelle sur internet et dont il faut rappeler la croissance exponentielle ces dernières semaines. Comment comprendre une telle impasse à l'heure où l'ensemble du monde de la culture se mobilise ? En quoi devront-ils demain mieux contribuer à la rémunération des artistes dont la grande fragilité se démontre actuellement ?

La crise actuelle révèle qu'il est urgent de mettre en place des mécanismes de retour de la valeur au profit des artistes-interprètes.

La transposition de la Directive « droit d'auteur » annoncée avant la fin de l'année doit impérativement être réévaluée pour répondre à cet impératif !

Les artistes prouvent chaque jour leur engagement aux côtés de tous par leur présence digitale au cœur des foyers de leurs concitoyens, démontrant au passage que la culture est définitivement un bien de première nécessité. Nous n'avons aucun doute sur leur volonté de reprendre le chemin des répétitions et de leurs publics, adultes et enfants. Mais qu'en retour, on leur rende enfin justice par une reconnaissance équitable de leurs droits numériques.

Contact presse :

Benjamin Sauzay

bsauzay@adami.fr

07 86 95 55 94

Retrouvez toute notre actualité sur www.adami.fr



Société de services aux artistes-interprètes, l'Adami gère les droits, aide financièrement les projets, défend les intérêts et accompagne la carrière de plus de 100 000 comédiens, musiciens, chanteurs, danseurs...

Conformément à la législation en matière de données à caractère personnel, vous bénéficiez de droits, dont ceux de l'accès, la rectification, la suppression de ces données, et d'un droit d'opposition à leur traitement, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'Adami – 14-16 rue Ballu – 75311 Paris cedex 09.